

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANNECY - 7401 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 19/06/2024 - P2024/000072 - 1984 B 00246 - 796 480 283 -
SOCIETE DES ETABLISSEMENTS VERDANNET

**CONSEILS & ASSOCIÉS****REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY**

ARRIVEE COURRIER
14 JUN 2024
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE - ANNECY

La soussignée :

La société **SOCIETE DES ETABLISSEMENTS VERDANNET**, société par actions simplifiée au capital de 5.498.040 Euros, dont le siège social est à Annecy (74000) – 28 avenue du Parmelan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 796 480 283 RCS ANNECY, représentée par son Président, Monsieur Roland VERDANNET,

Ayant pour Avocat, Maître Nacéra DJAAFAR, exerçant au sein du Cabinet GL Conseils & Associés – Parc Altaïs – 37 rue Cassiopée - 74650 Chavanod, inscrite au Barreau d'Annecy (74000),

Agissant en qualité de Président de la société **S.M.T. 62**, société par actions simplifiée au capital de 1.186.200 Euros, dont le siège social est situé 28 Avenue du Parmelan – 74000 Annecy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 420 512 956 RCS ANNECY (ci-après la « Société »),

A l'honneur de vous exposer :

- que les statuts de la Société prévoient que l'exercice social se termine le 31 décembre de chaque année,
- qu'en vertu des dispositions des articles L227-1, L227-9 et L225-100 du Code de Commerce, l'Associée unique de la Société doit approuver les comptes, après rapport du commissaire aux comptes s'il en existe un, dans les six mois de la clôture de l'exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice,
- que l'Associée unique de la Société doit approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 avant le 30 juin 2024,
- que l'arrêté des comptes de la Société est aujourd'hui retardé : l'expert-comptable de notre Société a pris du retard dans l'établissement des comptes clos au 31 décembre 2023, et que le Commissaire aux comptes ne sera pas en mesure d'opérer les diligences nécessaires et d'établir son rapport dans les délais légaux pour une tenue des décisions de l'Associée unique au 30 juin 2024,
- que, dès lors, il paraît très difficile, dans le court délai restant, de convoquer le Commissaire aux comptes et l'Associée unique pour statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2023 avant le 30 juin 2024,



GL CONSEILS & ASSOCIÉS – Société d'Avocats inscrite au Barreau d'Annecy

Parc Altaïs – 37, rue Cassiopée – 74650 CHAVANOD

Tel. 04 50 10 36 19 | Fax 04 50 23 13 83 | E-mail : ixa@ixa.fr

SAS au capital de 188 688 € | S52 687 607 00014 RCS ANNECY | CODE NAF 6910-Z



CONSEILS & ASSOCIÉS

- que, de ce fait, la soussignée sollicite donc l'octroi d'un délai supplémentaire d'Un (1) mois maximum pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur rapport du Commissaire aux comptes.

Le report de la date de l'approbation est sollicité : l'approbation devrait être effectuée avant le **31 juillet 2024**.

C'est pourquoi,

la Requérante conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, **de prolonger au 31 juillet 2024**, le délai pendant lequel l'Associée unique de la Société pourra approuver, sur rapport du Commissaire aux comptes, les comptes sociaux de la société S.M.T. 62 arrêtés au 31 décembre 2023

Fait à Chavanod
Le 13 juin 2024

Maître Nacéra DIAAFAR
Avocat GL CONSEILS & ASSOCIÉS
Parc Altaïs - 37, Rue Cassiopée
74650 CHAVANOD
Tél. 04 50 10 36 19 - Fax 04 50 23 13 83
SIRET 652 687 607 00014
SAS au capital de 188 688 €



GL CONSEILS & ASSOCIÉS - Société d'Avocats inscrite au Barreau d'Annecy

Parc Altaïs - 37, rue Cassiopée - 74650 CHAVANOD

Tél. 04 50 10 36 19 | Fax 04 50 23 13 83 | E-mail : ava@lka.fr

SAS au capital de 188 688 € - 652 687 607 00014 RCS ANNCEY | CODE NAF 6910-Z

ORDONNANCE

2024 2663

Nous, *Isabelle DEZYON*

Président du Tribunal de Commerce d'ANNECY

assisté de Monsieur le Greffier dudit Tribunal,

Vu la requête de Monsieur Roland VERDANNET, es qualité, et les motifs exposés,

Vu les dispositions des articles L. 225-100 du Code de Commerce et R 225-64 du Code de Commerce,

Accordons un délai expirant le... *31 juillet 2024*

Pour l'approbation par l'Associée unique des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fait à *Annoey*.

Le *18/06/2024*.

Jc

Le greffier

B

B. GAILLARD

BAILLARD

Pour copie certifiée conforme

